

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION "LES TROIS COUPS – COMPAGNIE THEATRALE" DÉCISION N° DM-20-174 EN DATE DU 03 AOUT 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-498 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Muriel RUFFENACH, conseiller délégué ;

CONSIDÉRANT le report, en raison de la crise sanitaire, d'une partie de la programmation de la Semaine petite enfance 2020, organisée par la Ville ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association « Les Trois Coups – Compagnie Théâtrale » représentée par Madame Nathalie VALENTIN, dont le siège social est situé au 5 bis rue Fessart 75019 PARIS, d'assurer quatre représentations du spectacle « BlaBla des Belles Bulles », sur la période du 5 octobre 2020 au 10 novembre 2020 au sein des structures de petite enfance de la ville de Vincennes.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'association « Les Trois Coups – Compagnie Théâtrale » représentée par Madame Nathalie VALENTIN présidente de la compagnie dont le siège social est situé au 5 bis rue Fessart 75019 PARIS, un contrat de cession pour assurer quatre représentations du spectacle « BlaBla des Belles Bulles » dont le coût est fixé à 2028 € (deux mille vingt-huit euros net non assujettis à la TVA).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200803-Imc1H7449H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/08/2020

Date de Publication: 03/08/2020

Pour extrait conforme, La Conseillère municipale déléguée à la petite enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

Signé

Muriel RUFFENACH

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200803-Imc1H7449H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/08/2020

Date de Publication : 03/08/2020